



Convention de participation CDG 28 Complémentaire santé

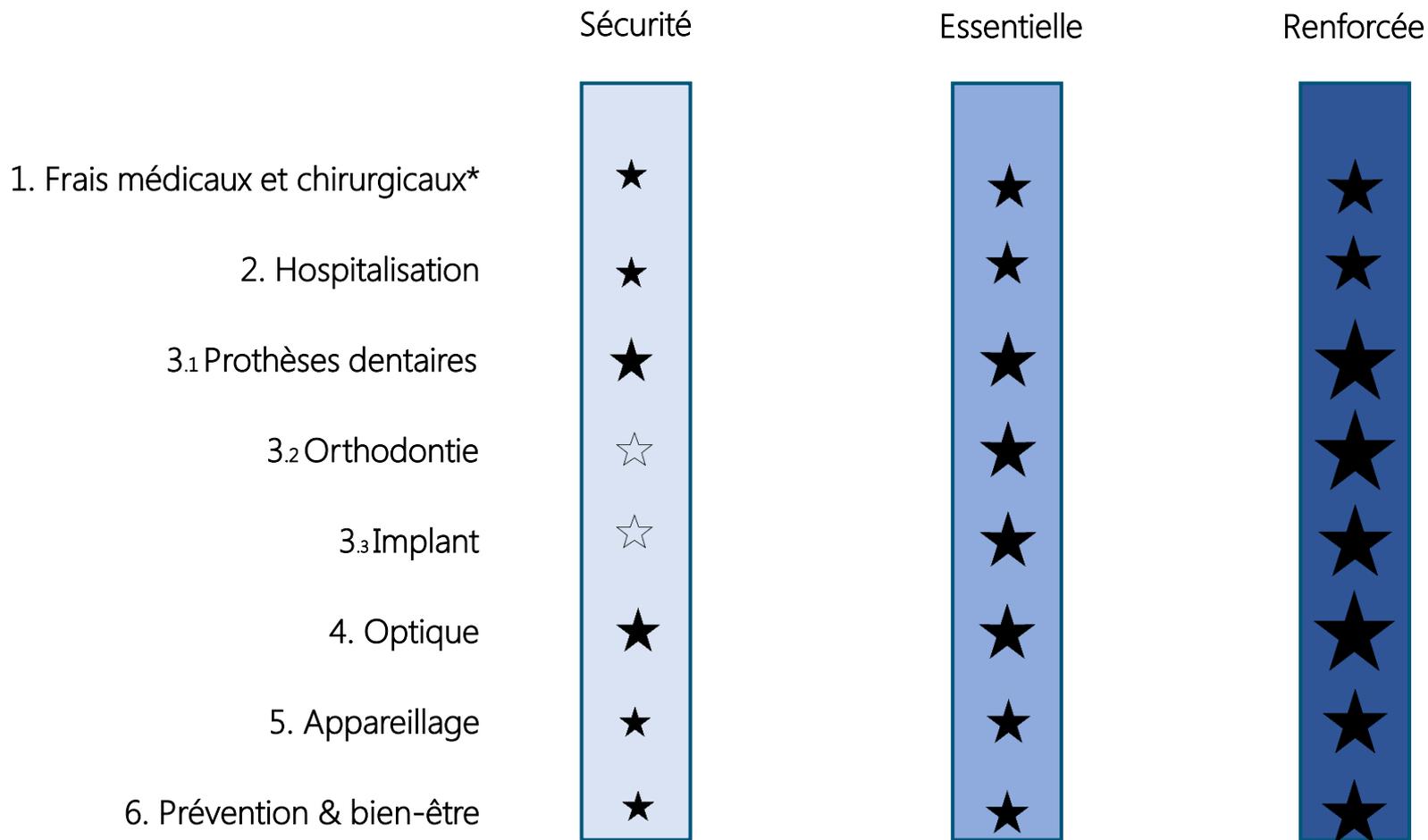


SOMMAIRE

- L'offre complémentaire santé proposée par le Centre de Gestion et la MNT.
- Les démarches de la collectivité pour adhérer à cette offre.
- La communication auprès des agents.

L'OFFRE RESERVEE AUX AGENTS

L'offre complémentaire santé



**dans parcours de soins*



L'offre complémentaire santé – Cotisations Mensuelles

Cotisations TTC	Sécurité	
Détail par âge ²	Adulte	Enfant ¹
Moins de 30 ans	19,67 €	12,83 €
De 30 ans à 45 ans	23,75 €	
Plus de 45 ans	35,34 €	
Retraités	55,20 €	

Cotisations TTC	Essentielle	
Détail par âge ²	Adulte	Enfant ¹
Moins de 30 ans	27,74 €	18,05 €
De 30 ans à 45 ans	33,44 €	
Plus de 45 ans	49,69 €	
Retraités	77,71 €	

Cotisations TTC	Renforcée	
Détail par âge ²	Adulte	Enfant ¹
Moins de 30 ans	34,87 €	22,71 €
De 30 ans à 45 ans	42,09 €	
Plus de 45 ans	62,61 €	
Retraités	97,76 €	

LES POINTS FORTS DES GARANTIES

- Honoraires chirurgicaux (CAS) : 20% BRSS
- Prothèses dentaires : 80% BRSS
- *Optique : Forfait de 200€
- Contraceptifs non remboursés : 30€/an

- Honoraires chirurgicaux (CAS) : 50% BRSS
- Prothèses dentaires : 180% BRSS
- *Optique : Forfait de 300€
- Contraceptifs non remboursés : 60€/an

- Honoraires chirurgicaux (CAS) : 70% BRSS
- Prothèses dentaires : 280% BRSS
- *Optique : Forfait de 450€
- Contraceptifs non remboursés : 100€/an

¹ Gratuité de la cotisation à compter du 3^{ème} enfant et pour les suivants.

² L'âge pris en compte est l'âge au 1^{er} janvier de l'année.

* Equipement avec deux verres simple foyer (sphère hors zone entre -6,00 et +6,00 dioptries dont le cylindre est supérieur à +4,00) OU verres multifocaux OU progressifs

L'offre complémentaire santé en situation



Alexis, 25 ans,
animateur de loisirs.

« Une visite chez le médecin de temps en temps, quelques médicaments, avec la MNT aucun frais ne reste à ma charge. »

19,67€ /m
Sécurité

Ce qui l'aime à la MNT:

- Le tiers payant qui peut dispenser d'avancer les frais,



Stéphanie, 40 ans,
agent de gestion, administrative;
maman d'Arthur et Vincent, le
papa, 42 ans.

« Nous sommes tous en bonne santé, mais entre lunettes et appareils dentaires, il nous faut vraiment de bons remboursements. »

84,93€ /m
Essentielle

Ce qu'aiment Stéphanie et Vincent à la MNT:

- Les bons remboursements des frais d'orthodontie pour leur ado.
- Le forfait implant dentaire,
- La prise en charge des frais de garde, de transport domicile – école et d'aide pédagogique, en cas de maladie ou accident d'un enfant.



Christine, 55 ans,
Secrétaire de mairie,
et son mari, 57 ans.

« Bon pied, bon œil, je croque la vie à pleins dents. Mais avec l'âge, se soigner peut devenir cher. Avec la MNT, je suis très bien remboursée! »

125,22€ /m
Renforcée

Ce qui rassure Christine à la MNT

- Les très bons remboursements en optique: verres progressifs, lentilles, opération de la myopie.
- Un forfait par oreille pour un dispositif auditif.

De plus en adhérant à l'offre proposée par sa collectivité, l'agent bénéficie de la participation employeur.

L'offre complémentaire santé

- Des services pour accompagner les adhérents lors du retour à domicile suite à une hospitalisation.
 - Aides ménagères
 - Portage de repas
 - Livraison de médicaments
 - Garde des enfants
 - Accompagnement dans vos démarches administratives
 - ...
- Des solutions concrètes pour que les adhérents maîtrisent leur budget santé.
 - Tarifs préférentiels et services supplémentaires dans nos réseaux de soins partenaires
 - Des conseils de spécialistes en santé pour déboursier moins

L'offre complémentaire santé

- Prévention: nous aidons nos adhérents à garder la forme
 - Substituts nicotiques
 - Consultation d'un diététicien
 - Vaccin contre la grippe
 - Médecines douces
 - Consultation d'un psychologue
 - ...

LES SERVICES RESERVES AUX COLLECTIVITES

Les services à la collectivité

- Une équipe dédiée : MNT et CDG au service des collectivités
 - Implantation locale.
 - Forte expérience de la protection sociale des territoriaux : la section MNT de l'Eure-et-Loir gère la complémentaire santé de 3500 agents territoriaux et 1600 retraités.
 - Forte expérience des collectivités territoriales : la section MNT est présente dans plus de 210 collectivités du département (précompte en place, permanences réalisées régulièrement).
 - Parfaite connaissance du régime obligatoire, de la législation du régime complémentaire.

Les services à la collectivité / Prévention

- Des actions de prévention pour les collectivités

- Au titre de la convention de participation, le CDG et la MNT ont choisi de présenter un programme de prévention sous forme de conférence élus/décideurs ou de formations des managers de proximité, lors d'une journée dédiée :

- Le retour à l'emploi des personnes souffrant de maladies chroniques
- Les Troubles Musculo-Squelettiques / TMS
- Le diabète

- La MNT s'appuie sur ces partenaires expert pour proposer une réponse adaptée aux problématiques de la FPT : le collectif Patients, Chroniques & Associés, AFD

Les services à la collectivité / Prévention

- **Le retour à l'emploi des personnes souffrant de maladies chroniques**

- Conférence de sensibilisation des élus et des décideurs (20 personnes maximum)

D'une durée de 2 à 3h, cette sensibilisation permettra d'améliorer ses connaissances en matière de maladie chronique et de ses impacts dans le cadre du parcours professionnel d'un agent.

- Formation des managers de proximité (15 personnes)

D'une durée d'une demi-journée, cette formation permettra de donner des outils spécifiques à la Fonction Publique Territoriale aux managers de proximité pour les aider à accompagner leurs agents touchés par une maladie chronique dans le cadre de leur vie professionnelle, avec mise à disposition de « fiches bonnes pratiques » (droits statutaires, dispositifs de maintien dans l'emploi, handicap, représentations, ressources à solliciter...).

Les services à la collectivité / Prévention

- Les Troubles Musculo-Squelettiques / TMS

- Ces actions sont réalisées sous la forme d'ateliers pratiques. Objectif de l'action de sensibilisation : apprendre les bons gestes et postures afin d'éviter ou de diminuer les postures génératrices de douleurs.

- Les séances de sensibilisations seront dispensées au sein des collectivités sur demandes.

- L'observatoire social territorial de la MNT (OST) a réalisé des études sur plusieurs métiers identifiés à risques (risques TMS). Les études réalisées à ce jour portent sur le métier d'ATSEM, le métier d'agent de la restauration collective, le métier de jardinier.

Les services à la collectivité / Prévention

- Le Diabète

Deux conférences sur le Diabète intitulée « matinée santé ».

- Chaque intervention est menée par l'association locale AFD. Elle comprend la diffusion du film « Vivre avec le diabète » (durée de 36 minutes), un moment d'échange avec le public, un témoignage de vie et la diffusion de dépliants « test de risque ».

Les services à la collectivité / Prévention

- La Plateforme de Santé Ligne Claire

Les adhérents à la complémentaire santé bénéficieront du service Ligne claire de la MNT.

Les adhérents pourront obtenir une analyse personnalisée de leurs devis dentaires, optiques, sur l'appareillage auditif et être conseillés sur la meilleure solution en fonction de leurs besoins.

Les services à la collectivité / Prévention

- Service accompagnement social Ligne Claire
 - Difficultés financières,
 - Maladies, accidents de travail, invalidé,
 - Maintien à domicile des personnes âgées,
 - Handicap,
 - D'enfance et la famille.

Les services à la collectivité

- **L'EDI : Echanges de données Informatisés**

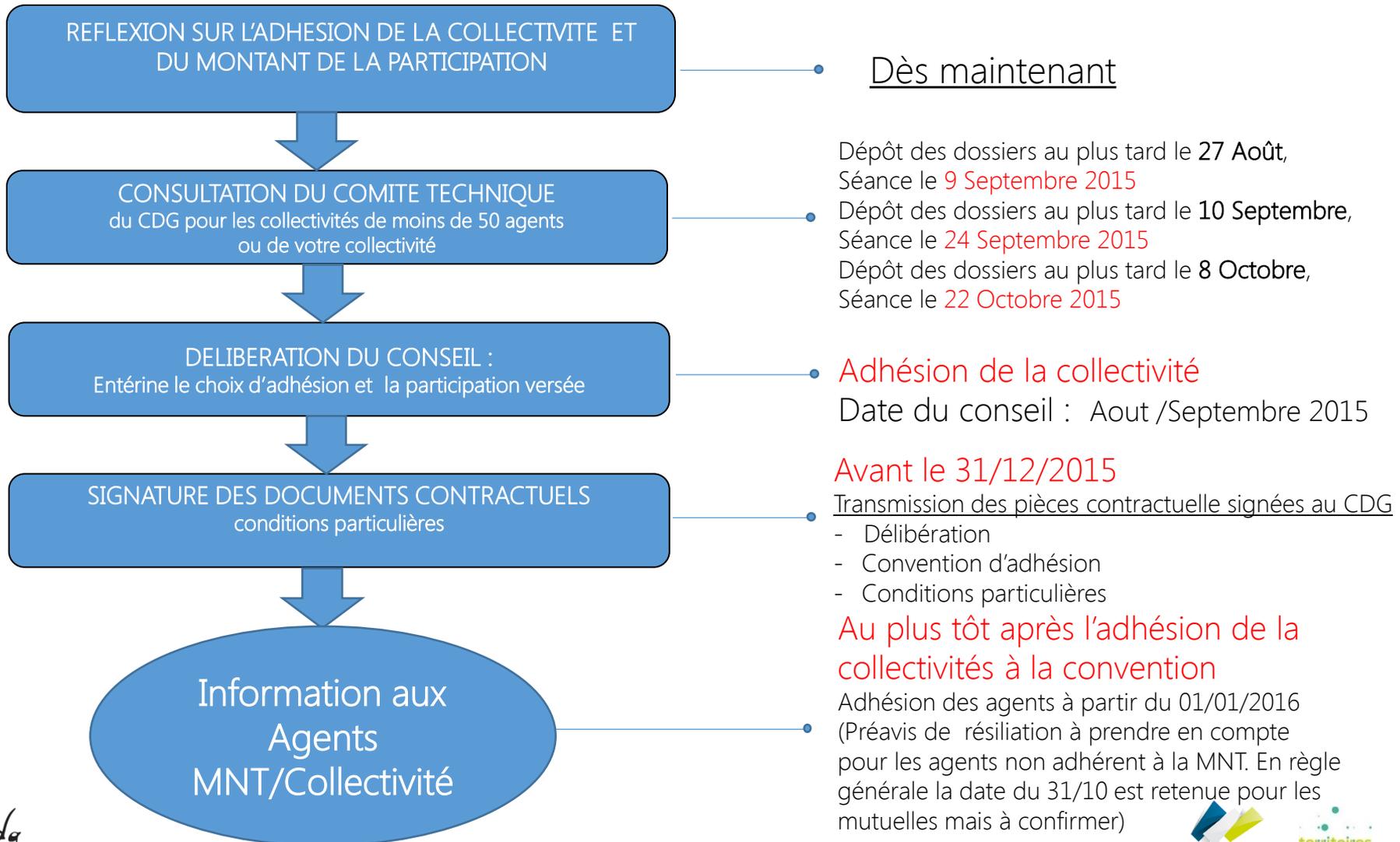
Une dématérialisation pour l'appel de cotisations : échanges de données informatisés (EDI)

La MNT propose la mise en place d'un EDI. Il s'agit d'un fichier d'appel de cotisations MNT destiné à être intégré dans un logiciel de paye chaque mois. Ce procédé accélère et fiabilise les traitements, à la fois pour la collectivité mais aussi pour la mutuelle.

SOMMAIRE

- L'offre complémentaire santé proposée par le Centre de Gestion et la MNT.
- Les démarches de la collectivité pour adhérer à cette offre.
- La communication auprès des agents.

Mise en place de la convention dans la collectivité au 1^{er} Janvier 2016



SOMMAIRE

- L'offre complémentaire santé proposée par le Centre de Gestion et la MNT.
 - Les démarches de la collectivité pour adhérer à cette offre.
- La communication auprès des agents.

Information des agents par l'employeur



- Réalisation d'un document à transmettre avec le bulletin de paie
 - ✓ Information sur les prestations et services
 - ✓ Informations sur les tarifs
 - ✓ Éligible à la participation employeur,
 - ✓ Recensement des réunions d'informations
 - ✓ Information sur les démarches d'adhésions
 - ✓ Information sur les démarches de radiations
-
- Réalisation d'affiches, d'une page intranet personnalisée.

Réunions « plénières » d'information

- Objectifs:

1. Présenter le dispositif retenu par l'employeur,
2. Présenter les garanties, les services et les tarifs,
3. Expliquer les démarches pour adhérer.

- Moyens:

1. Réunions « plénières » « de service » pour réunir le maximum d'agents en même temps,
2. Lieux, dates et horaires à définir en fonction des contraintes de service,
3. Réunions animées par la MNT avec un support de présentation intégrant la participation employeur, la présentation de l'offre et les démarches pour adhérer.

Permanences en collectivité

- Objectifs:

1. Explication et comparatif de garanties,
2. Modalités d'adhésion et de résiliation.

- Moyens:

1. Définition de lieux de rendez-vous avec possibilité soit de prise de rendez-vous en amont ou venues au libre choix de l'agent,
2. Lieux, dates et horaires à définir en fonction des contraintes de service.

Section départementale

- MNT de l'Eure et Loir

11, rue Jean Rostand

CS 71033

28305 MAINVILLIERS CEDEX

- Accueil physique:

Du lundi au vendredi: 9h30-12h30 13h30-16h30

- Email dédié:

convention.santé.cdg28@mnt.fr

- Accueil téléphonique:

Du lundi au vendredi : 8h – 20h

09 72 72 02 02
(prix d'un appel local)

Gestion des retours des adhésions

- **Déjà adhérent MNT Santé:**

1. L'adhérent recevra un bulletin d'adhésion directement.
2. Il devra le retourner signé à sa collectivité.
3. Joindre des pièces justificatives en cas de changements de coordonnées bancaires, affiliation sécurité sociale.

- **Non adhérents MNT santé:**

 **La résiliation du contrat actuel peut être prise en charge par la MNT**

1. La collectivité remettra un bulletin d'adhésion à l'agent souhaitant adhérer.
2. Il devra le retourner signé à sa collectivité.
3. Il devra joindre l'ensemble des pièces obligatoires à l'adhésion (attestation(s) de droits, relevé d'identité bancaire (pour le versement des prestations)).

La collectivité se charge du pointage des adhésions de ses agents et des relances en fonction des retours constatés.

Validation des adhésions

A réception, la MNT procédera à la saisie des adhésions.

La MNT adressera directement au domicile de l'adhérent, en fin d'année 2015:

- Son dossier d'adhésion
- Son tableau de prestations personnalisé
- Son attestation Tiers- Payant

Début 2016, la collectivité recevra l'appel de cotisations de janvier afin de procéder au prélèvement de la cotisation sur le bulletin de salaire de janvier.

Vos questions / nos réponses

Le CDG 28 et la MNT
vous remercient de votre attention